

Séminaire Chaire ACPR : Mesurer la complexité de la réglementation financière

Dans le cadre des séminaires mensuels de sa Chaire sur le risque systémique, l'ACPR a reçu, le 6 avril 2022, Jean-Edouard Colliard (HEC Paris), qui a présenté en vidéoconférence un papier qui propose une mesure de la complexité de la réglementation financière, à partir de méthodes inspirées de la science informatique.

Le papier propose une méthodologie pour mesurer la complexité de la réglementation financière fondée sur l'analyse des algorithmes. La motivation du papier réside dans la tendance à la forte augmentation de la complexité de cette réglementation observée au cours des dernières années, telle que mesurée par sa longueur : passage de 30 pages de l'accord de Bâle I à 616 pages avec Bâle III, longueur du Dodd-Frank Act américain de 848 pages. Cette tendance pourrait avoir favorisé des comportements contre-productifs des agents comme des arbitrages sur la réglementation, ainsi qu'avoir entraîné une hausse des coûts de mise en conformité. Le Comité de Bâle sur la Supervision Bancaire, conscient de ce problème, considère aujourd'hui la « simplicité » de la réglementation comme un aspect tout aussi important que sa précision. Cette approche quantitative permet donc de distinguer trois dimensions de la complexité (problématique, psychologique et computationnelle), de comparer des mesures existantes, d'en proposer des nouvelles et de formaliser l'arbitrage entre précision et complexité.

Les questions de l'auditoire ont porté sur les thèmes suivants :

- i. Des exemples de complexité d'un texte, du point de vue qualitatif notamment (référence à un autre texte, manque de précision ou difficulté d'interprétation);
- ii. La validation économétrique des mesures proposées;
- iii. La possibilité de mesurer la complexité des différentes parties (chapitres) d'un texte.

Pour mémoire, les séminaires de la Chaire ACPR ont lieu, en principe, tous les premiers mercredis de chaque mois et sont ouverts aussi bien au personnel de la Banque de France et de l'ACPR qu'à des participants extérieurs. Pour notre prochain séminaire (mercredi 4 mai 2022), nous recevrons Andrew Ellul (Indiana University) qui présentera un papier intitulé « Loan Guarantees, Bank Lending and Credit Risk Reallocation ».